



Qualifications TIV

TECHNICIEN EN INSPECTION VISUELLE (TIV)

Son rôle :

- Effectuer l'inspection visuelle des bouteilles et la révision de robinets
- Effectuer la gestion des installations et des équipements
- Procéder à l'enregistrement et au suivi des bouteilles utilisées par le club, ou confiées au club sur le dispositif fédéral en ligne (<https://tiv.ffessm.fr/>)

Conditions de candidature:

- Être titulaire de la licence FFESSM.
- Être âgé au moins de 18 ans.
- Faire acte de candidature auprès du Président du club.
- Être présenté par le Président du club qui attestera des qualités techniques et de l'aptitude à exercer la fonction de TIV.